



PROGRAMME DE FORMATION

« Matinale Prévention PRAP » (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

(Durée : 3 heures)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- Initier, développer ou accompagner une démarche de prévention dans son entreprise ou son établissement ;
- Comprendre les évolutions du document de référence PRAP (Version 7 - 09/2018 - période transitoire jusqu'au 31 mars 2019).

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Tous dirigeants, responsables et commerciaux d'entreprises ou d'établissements, membres de CHSCT et cadres RH / formation ;
- Aucun prérequis.

MODALITES D'EVALUATION

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de présence.
- Une évaluation à chaud permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

MODALITES D'ORGANISATION

- La formation se déroule sur une demi-journée, soit 3 heures ;
- Le groupe sera composé de 12 personnes maximum.

MODALITES DE SUIVI

- Signature d'une feuille d'émargement.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- En quoi suis-je concerné ?
 - o Présentation de la démarche PRAP ;
 - o La démarche de prévention et les principes généraux ;
 - o Les différentes étapes d'un projet de prévention ;
 - o La globalité de la démarche et l'approche « prévention » (vs approche « sécurité »).
- Par quoi commencer ?
 - o Le management de la Santé & Sécurité au Travail (S&ST) ;
 - o La Responsabilité et le rôle des différents acteurs.
- Comment agir ?
 - o Témoignages et/ou exemples d'actions déjà menées en entreprise ou en établissement.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Formation à dominante action.
- La formation alterne apports théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des travaux en sous-groupes avec mise en commun des productions.

MOYENS TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- Outils généraux : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, tableau papier
- Matériel pédagogique : document de référence, plaquettes INRS.
- L'intervenant est un formateur professionnel, habilité par le réseau INRS/CARSAT à dispenser des formations dans le cadre du dispositif PRAP.
- L'intervenant a une expérience de plus de 10 ans dans le secteur de la prévention des risques professionnels.